collège Jeanne d'Arc

académie Orléans-Tours

Informations aux parents

Septembre 2023

Collège Jeanne d'Arc – 2 rue Dupanloup 45000 ORLEANS
☏ 02 38 24 04 70 🖷 02 38 62 94 23 e-mail ce.0450785j@ac-orleans-tours.fr

Sommaire

- La présentation du collège
- Les formations et les dispositifs
- Les pourcentages de réussite au DNB
- L'organigramme
- Les horaires du collège
- Le carnet de liaison
- Les régimes de sortie
- Pronote
- La demi-pension
- L'association sportive
- Les options et langues vivantes

La présentation du collège

- Le Collège Jeanne d'Arc, situé dans le centre historique d'Orléans à côté de la cathédrale, est inscrit à l'inventaire des monuments historiques.

À la rentrée 2023 le Collège attend :

- 618 élèves pour une quarantaine de professeurs répartis en 24 classes :

  5 classes de 6ème
  5 classes de 5ème
  5 classes de 4ème
  7 classes de 3ème
  1 dispositif ULIS
  1 dispositif Allophones

- Site internet du collège : www.clgjdarc.fr, permet d'obtenir les dernières informations du collège et met à disposition un lien vers le mail de l'établissement.

Les formations et les dispositifs

- Des classes musicales à horaires aménagés (de la 6ème à la 3ème),
- Un pôle espoir basket
- Une section sportive scolaire escrime
- Des classes bilangue (allemand – anglais) de la 6ème à la 3ème
- Des langues vivantes : anglais, espagnol, allemand, italien
- Des lettres classiques (latin et grec)
- Une Unité Locale d'Inclusion Scolaire (ULIS)
- Une Unité Pédagogique d'Elèves Allophones Arrivants (UPEAA)
- Un dispositif « devoirs faits »
- De l'accompagnement personnalisé
- Un orchestre
- Une chorale
- Une association sportive
- Un Foyer Socio Educatif

Les pourcentages de réussite au DNB

	% Etablissement	% Département
Session 2020	94,7	87,7
Session 2021	86,3	86,8
Session 2022	91,4	86,9
Session 2023	**96,1**	**87,8**

L'organigramme

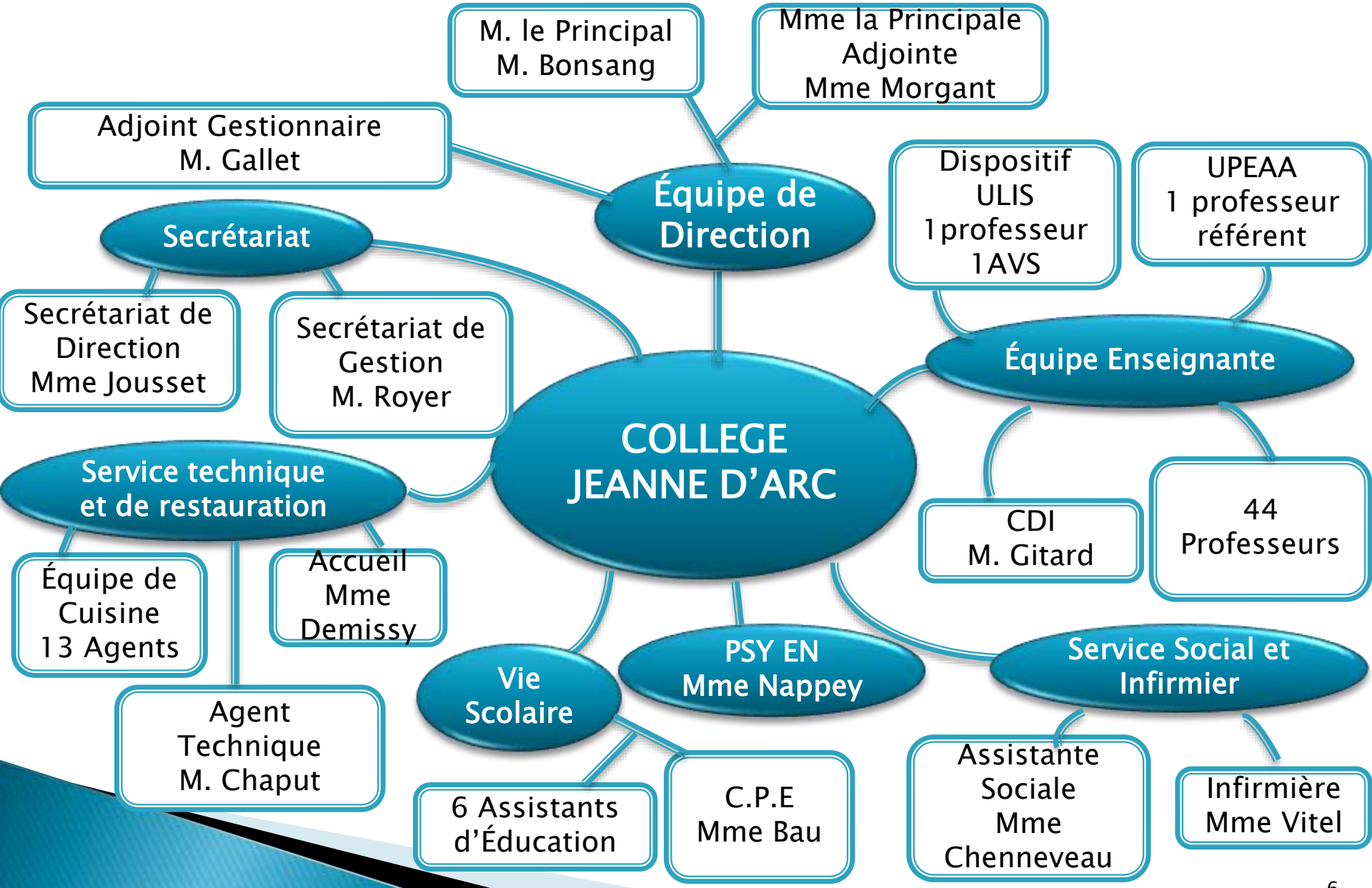

Les horaires au collège

- Matin :

Ouverture :	7h50,
Début des cours :	8h05,
Fin des cours :	12h05

- Après midi :

Ouverture :	13h20,
Début des cours :	13h35,
Sorties de l'après midi :	14h30, 15h30, 16h35

Le carnet de liaison

- Circulaires et documents transmis aux familles
- Demandes de rendez-vous
- L'emploi du temps et ses modifications éventuelles
- Observations sur le comportement
- Billets absence et retard ; régime entrées sorties
- Informations diverses
- **C'est un document officiel interne à l'établissement.**
- **Il fait le lien entre l'établissement et la famille.**

ABSENCE N°2

Autorisation de reprise des cours

ABSENT-E le _____

ou du _____ au _____

Motif _____

Rentré(e)le _____ à _____ h

Visa Vie Scolaire

Talon conservé par l'Établissement

ABSENCE N°2

L'élève _____ Classe _____

Absent(e) le _____ ou depuis le _____

Rentré(e)le _____ à _____ h

Motif _____

Date et signature du Responsable légal

Les régimes de sortie

- Régime de sortie des élèves: les représentants légaux doivent choisir un régime de sortie.

Pour les Demi-Pensionnaires	Pour les Externes
Autorisé à sortir en cas d'absence d'un professeur après le dernier cours de l'après-midi: ❑ OUI ❑ NON Quel que soit leur emploi du temps, les élèves ne pourront sortir qu'une fois le repas pris, soit 13h30.	Autorisé à sortir en cas d'absence d'un professeur en fin de matinée ou en fin d'après-midi, et en cas de permanence non suivie de cours ❑ OUI ❑ NON

- **Sans carnet, la sortie ne sera autorisée qu'aux horaires de l'emploi du temps.**
- **Quel que soit le régime de l'élève, aucune sortie entre 2 heures de cours n'est autorisée, en cas d'absence de professeur.**

Pronote

- Pronote est le logiciel utilisé par le Collège pour la gestion et le suivi des absences.

- Pour faciliter le suivi de votre enfant, vous pouvez accéder à Pronote par le biais du site du Collège ou par l'application pour smartphone: des codes personnels vous seront communiqués dès le début d'année scolaire.

- Vous pourrez y trouver les informations suivantes:

  - l'emploi du temps et ses éventuelles modifications (absences de professeurs, interventions de partenaires extérieurs…),
  - le cahier de texte pour le suivi des devoirs,
  - les résultats scolaires,
  - les absences et retards,
  - les éventuelles punitions ou sanctions,
  - l'agenda de l'établissement,
  - les menus de la restauration scolaire.

Le fonctionnement de la demi-pension

- Si l'élève est demi-pensionnaire, une carte lui sera remise en début de scolarité qu'il devra présenter **obligatoirement** chaque midi. L'absence de présentation de carte lors du passage au self entraîne une punition.

- La pause déjeuner a lieu de 12h05 à 13h35.

- Un ordre de passage journalier est établi par les surveillants.

- Le montant annuel de la demi-pension fixé par la collectivité territoriale est de 482 euros pour l'année scolaire 2023/2024.

- Pendant ces pauses méridiennes **des activités** sont prévues sur inscription:

  - Chorale/Orchestre
  - Photographie
  - Jardinage
  - Echecs
  - Théâtre
  - Danse/Fitness/Football
  - Cinéma lecture
  - Bricolage

L’association sportive du collège

L’équipe de sabre
championne de France

L’équipe minime garçons
championne de France de basket.

Les options et langues vivantes

	LV1	LV2	Options facultatives
BASKET	• Anglais	• Espagnol	AUCUNE
CHAM	• Anglais	• Allemand • Espagnol	OPTION FACULTATIVE
ESCRIME	• Anglais	• Allemand • Espagnol	N'EST POSSIBLE
SECTION NON SPECIFIQUE	• Anglais • Allemand	• Allemand • Espagnol • Italien	▪ Latin ▪ Grec